COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR LANCER UNE VOTATION RÉGIONALE CITOYENNE ?

Acte citoyen

Si ce n'est pas encore fait…
Je m'inscris sur le portail internet dédié, ainsi
je certifie mon identité
Je reçois un code secret par courriel qui me permettra désormais d'exercer ma citoyenneté active

Acte citoyen

Sur le portail internet
je propose un thème de votation
Je l'accompagne d'un bref exposé des motifs.
Ma proposition n'est pas encore publique, mais je reçois un accusé de réception par courriel

Acte de la Région

Le Conseil Régional étudie ma demande
Le Bureau de l'Assemblée instruit
ma proposition en vérifiant sa recevabilité
La Région peut établir un dialogue avec moi pour m'inviter à préciser ou reformuler ma demande pour en augmenter, le cas échéant, la recevabilité

Acte de la Région

Sur la base du rapport du Bureau de l'Assemblée
l'Exécutif du Conseil Régional décide
de la recevabilité de ma demande

Ma demande est jugée non recevable

Décision

La votation n'est pas organisée
Je reçois un courriel m'expliquant cette décision

Ma demande est jugée recevable

Acte de la Région

Je reçois un courriel m'informant de cette décision
Les Commissions sectorielles du Conseil Régional concernées par le thème de la votation sont saisies pour avis, puis
la Commission Permanente se prononce sur l'accord de principe
concernant la (les) question(s) et les dates de la votation

La Commission Permanente ne donne pas son accord

Décision

La votation n'est pas organisée
Je reçois un courriel m'informant de cette décision

La Commission Permanente donne son accord

Acte de la Région

Je reçois un courriel m'informant de cette décision
Le thème de la votation, la (les) question(s) envisagée(s) et les dates du scrutin font l'objet d'un affichage sur le portail Internet

Acte citoyen

Le délai de récolte des soutiens citoyens sur le portail Internet
pour valider la représentativité de ma demande est ouvert
Les citoyen/nes venant en soutien doivent également certifier leur identité.
Leurs noms et le mien sont affichés sur le portail dans l'ordre de leur arrivée.
Un seul département ne peut fournir à lui seul plus de la moitié des soutiens.

Dans le délai d'un mois, moins de 10 000 citoyen/nes soutiennent ma demande sur le portail Internet

Décision

La votation n'est pas organisée
Je reçois un courriel m'en informant, et chaque citoyen/ne ayant soutenu ma demande reçoit aussi ce courriel

Dans le délai d'un mois, au moins 10 000 citoyen/nes soutiennent ma demande sur le portail Internet

Décision

La votation est automatiquement organisée sur le portail internet selon les modalités votées par le Conseil Régional
Je reçois un courriel m'en informant, et chaque citoyen/ne ayant soutenu ma demande reçoit aussi ce courriel

Je peux déposer ou soutenir trois propositions de votation citoyenne chaque année